

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	12
• votants	13
• absents	1
• exclus	0

0 0 1 / 2 0 2 5

De la commune d' ESTREUX

Séance du 20 janvier 2025 à 20 heures 00

Date de convocation :

09 janvier 2025

Date d'affichage :

09 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. HENNEBERT Maurice

Vote des taux d'impôts
communaux bâti et non
bâti 2025 et THRS

7.2

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DELATTRE, MARCAILLE,
MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absent ayant donné procuration :

- M. Frédéric DZIK à Mme Véronique HEGO

Secrétaire de séance :

M. CARE Bruno

Monsieur Hugues MORELLE, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les taux retenus par la commission des finances pour 2025

Après délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- FONCIER BATI 40,29 %

- FONCIER NON BATI 59,05 %

- Taxe d'habitation sur les
résidences secondaires et autres
meubles non affectés à l'habitation
(THRS) 22,13 %

ADOPTE A L' UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE
VALENCIENNES le .
Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 21 janvier 2025

Le Maire

Maurice HENNEBERT
Maire d'Estreux 59990

